

Communiqué

FEDERATION CGT DES CHEMINOTS

de Presse

com@cheminotcgt.fr



CATASTROPHE FERROVIAIRE DE BRÉTIGNY SUR ORGE

L'HEURE EST À LA PRUDENCE ET AUX ENQUÊTES !

Trois jours seulement après la catastrophe ferroviaire de Brétigny sur Orge, qui a vu le train intercity Paris – Limoges n°3657 dérailler et causer le décès de 6 personnes et de nombreux blessés, la Fédération CGT des cheminots renouvelle ses condoléances aux familles et aux proches des victimes et apporte tout son soutien aux blessés.

La Fédération CGT des cheminots se doit aussi de souligner une nouvelle fois la réactivité et l'efficacité des secours lors de ce drame et la mise à disposition spontanée de nombreux cheminots en conformité avec les valeurs du Service Public qui les animent au quotidien.

Pour autant, la Fédération CGT des cheminots ne peut que déplorer l'emballement médiatique, autour souvent d'annonces infondées, de spéculations, de contre-vérités, ainsi que l'utilisation de l'évènement à d'autres fins ou encore les conclusions hâtives qui ont déferlé en moins de 72h.

De ce point de vue, la fédération CGT des cheminots appelle en particulier la Direction de la SNCF à plus de retenue et de prudence lorsqu'elle évoque comme avérées les premières hypothèses faisant de la défaillance d'une éclisse l'origine de cet accident.

Comme à la première heure de ce drame, la fédération CGT des cheminots exige que l'ensemble des enquêtes en cours, et en particulier celle des CHSCT, bénéficie de tous les moyens d'investigation nécessaires pour faire toute la lumière sur cette catastrophe.

263 RUE DE PARIS
93515 MONTREUIL CEDEX

De plus, la fédération CGT des cheminots considère qu'il y aura un avant et un après Brétigny sur Orge et que de ce point de vue, il convient de regarder attentivement la structuration, le fonctionnement, les moyens attribués au système ferroviaire.

Le débat engagé sur l'avenir du système ferroviaire doit impérativement être l'occasion pour le Gouvernement de réellement remettre à plat l'organisation de la production au regard des exigences de sécurité et de qualité légitimement demandées par les cheminots, les usagers et la collectivité.

Montreuil, le 15 juillet 2013 – 17 H